



**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2019)**

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le Règlement RCA18-14003 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) » lors de la séance ordinaire du **4 décembre 2018 à 18 h 30, à la Maison du citoyen** située au 7501, rue François-Perrault.

Le règlement a pour objet d'annoncer l'adoption prochaine d'un règlement imposant une taxe de service pour l'année 2019.

Fait à Montréal, le 23 novembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Le Devoir, édition du 23 novembre 2018](#)